



Matériel informatique saisi

Par **Carmarkok**, le **24/09/2018** à **01:41**

Bonjour,
Mon "conjoint" a été placé en garde à vue en juin de cette année. Les gendarmes ont réalisé une perquisition informatique à notre domicile et au travail de celui ci et l'ont emmené en garde à vue par la même occasion. Celui-ci a été relâché 12 h après son début de garde à vue et suite à mon audition.
Le matériel saisi était : mon disque dur (contenant toutes les photos de mon passé : mon enfance, la naissance de mes enfants....), mon ordinateur portable, l'ordinateur fixe de monsieur, l'ordinateur de monsieur au travail ainsi que ses 2 téléphones de travail.
Des preuves ont été trouvées sur l'ordinateur de travail. Est-il normal que monsieur ait récupéré ses affaires de travail (ou la preuve a été trouvée) alors que je n'ai aucune nouvelle de mes affaires (a mon nom contenant toute ma vie ?
Je n'ai aucune information de la suite de l'enquête, je m'inquiète et le gendarme qui m'avait laissé ses coordonnées ne répond ni à mes appels ni à mes messages...
Vers qui puis-je me tourner pour savoir ou en est l'enquête ? Vers qui dois-je me diriger afin de récupérer mon disque dur (ou au moins les dossiers photos qui sont à l'intérieur ?
Dans cette affaire, je n'ai rien à voir de près ou de loin avec le délit, je n'ai d'ailleurs été entendue qu'à titre d'audition.
Merci de m'aider car c'est insoutenable de ne pas savoir si je récupérerai un jour les souvenirs de mon passé qui me sont si précieux.

Par **Tisuisse**, le **24/09/2018** à **07:18**

De quel délit est-il question ?
Avez-vous pris un avocat ? si oui, c'est une bonne chose, si non, prenez-en un. Votre avocat vous fera part de la suite de cette affaire.
Si, celui que vous appelé "votre conjoint" n'est pas votre époux mais votre compagnon, il n'est pas votre conjoint même si vos enfants sont de vous deux. De ce fait, juridiquement, cet homme est un tiers pour vous, un étranger, vous n'avez aucun lien familial avec lui.
En ce qui concerne

vosre disque dur personnel, sachez qu'il existe des disques durs externes où on peut stocker tous ses fichiers. C'est une solution très utile en cas de panne informatique ou de destruction de l'unité centrale, que cette destruction soit due à un virus, un incendie, un dégât des eaux, un dommage électrique, ou autre. C'est une "sauvegarde" utile.

Par **Carmarkok**, le **24/09/2018 à 07:41**

Bonjour Tisuisse et merci pour votre réponse. Je n'ai pas pris d'avocat car je ne suis mise en cause en rien... quel avocat prendre ? Je ne sais vers qui me tourner. Pour le délit, il s'agit de corruption de mineur : il a parlé sur un site de rencontre de sexe avec une jeune fille de 14 ans. « Mon conjoint » car nous sommes Pacsés, mes enfants ne sont pas de lui. Concernant mon disque dur, il s'agit effectivement d'un disque dur externe. J'y avais justement mis toutes mes photos afin d'être sûre de ne pas les perdre. Savez-vous si une démarche est possible de ma part pour le récupérer ? Merci d'avance et bonne journée.

Par **Tisuisse**, le **24/09/2018 à 08:04**

Alors non, ce n'est toujours pas votre "conjoint", c'est votre "partenaire", terme juridique officiel pour les couples pacsés, autant connaître cette subtilité de langage et de ne pas se tromper devant des juges. Rien ne vous interdit de demander au Procureur directement, voire au Procureur Général, au Greffe de votre tribunal correctionnel, de récupérer votre disque dur. J'espère que votre partenaire n'a rien enregistré dessus concernant ses échanges avec cette mineure.

Par **Carmarkok**, le **24/09/2018 à 08:15**

Non il n'a rien enregistré sur mon disque dur. Les gendarmes m'ont dit que les faits remontaient à 2017 et ils ont retrouvé les échanges qu'ils cherchaient dans son ordinateur de travail qu'il n'a jamais pris à notre domicile depuis que nous sommes ensemble (4ans) donc je n'ai aucun doute sur le contenu de mon disque dur. Donc si je résume, je dois trouver un avocat pour savoir où en est l'enquête et il doit faire une demande pour que je récupère mon disque dur, c'est bien cela ? Est-ce que je dois me rapprocher de mon assurance et de ma banque ? Ou est-ce que je dois le trouver par mes propres moyens ? Désolée pour toutes ces questions mais j'avoue que je n'ai jamais été confrontée à la justice avant cela (hormis pour mon divorce à l'amiable avec le père de mes enfants)... je me sens oubliée dans toute cette histoire et je suis perdue. Merci pour votre aide.

Par **Tisuisse**, le **24/09/2018 à 08:20**

Commencez par demander au greffe si le Bâtonnier organise des consultations juridiques gratuites et, si oui, quand ? Vous en saurez plus. Si non, voyez votre mairie ou votre Maison du Droit près de chez vous, ils organisent aussi, probablement, des consultations juridiques

gratuites faites par des avocats. Là aussi, vous en saurez plus.

Par **Carmarkok**, le **24/09/2018** à **08:22**

D'accord, merci pour votre aide ! Je vais contacter le greffe en premier lieu. Je vous tiendrai informé de la suite me concernant.
Bonne journée à vous et encore merci de votre aide.